



ASSEMBLÉE
NATIONALE

GROUPE D'ETUDES PARLEMENTAIRE
SUR LA LONGEVITE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Compte rendu de la réunion du mardi 1^{er} juillet 2008

Ordre du jour :

« Les motivations de départ en retraite »
Présentation de Madame Claudine Attias-Donfut
Directrice des recherches sur le vieillissement
Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Présents :

Danièle HOFFMAN- RISPAL, présidente (Paris)
Catherine VAUTRIN, vice présidente (Marne)
Georges COLOMBIER (Isère)



GROUPE D'ETUDES PARLEMENTAIRE
SUR LA LONGEVITE

INTERVENTION DE Madame ATTIAS- DONFUT

Depuis quelques années, on constate une augmentation continue du nombre des assurés déposant une demande de retraite. Celle-ci s'accompagne d'une croissance des départs dès 60 ans et d'un maintien du nombre des retraites anticipées malgré les mesures d'incitation à la poursuite d'activité. Par ailleurs, au moment de la liquidation, seuls 38 % des 55-65 ans occupent un emploi effectif.

Face à cette situation, la CNAV a réalisé une étude visant à cerner les motivations des assurés à liquider leur retraite le plus rapidement possible. Elle a mené en juillet 2007 une enquête qualitative auprès de cinquante assurés âgés de 55 à 65 ans venus déposer en agence un dossier de retraite ou demander des renseignements. Parallèlement, des entretiens individuels et en groupe ont été conduits.

L'enquête a permis de disposer d'informations supplémentaires pour évaluer les réelles marges de manœuvre de l'assuré quant au choix de la date de liquidation de sa retraite et ses motivations. Elle a cerné les obstacles à la prolongation d'activité préconisée par la réforme des retraites. Elle a mis en évidence deux phénomènes relevant de la conjoncture actuelle, d'une part la pression du milieu du travail, d'autre part les inquiétudes sur l'avenir des retraites.

I.L'aspiration à prendre sa retraite au plus tôt compte tenu de l'environnement professionnel

Les conditions de travail :

Les personnes en situation d'emploi sont pratiquement les seules à pouvoir choisir le moment de leur départ en retraite. Elles ne représentent qu'une minorité des 55-65 ans (38 %). Elles font dans l'ensemble état de conditions de travail toujours plus difficiles, de la détérioration du climat professionnel (manque de reconnaissance et de considération, de l'attitude dévalorisante des employeurs et des collègues, course à la performance et à la rentabilité..) et de la pénibilité psychologique du travail (stress, lassitude..). Elles se sentent victimes de stratégies de marginalisation: suppression de poste, mutations, attribution de tâches inintéressantes.

La majorité des assurés en vient à attendre la retraite avec impatience, idéalisant parfois l'arrêt de l'activité professionnelle qui devient synonyme de temps libre à consacrer à ses proches, d'activités nouvelles ou laissées de côté faute de temps. L'important semble de fuir le milieu actuel du travail, quitte à reprendre un emploi ultérieurement.

La situation personnelle :

La situation familiale des assurés (statut du conjoint, enfants encore à charge) peut agir sur les décisions de liquidation de retraite. La retraite peut permettre en particulier aux femmes de s'investir davantage dans les relations familiales. En s'occupant de leurs petits enfants, les grands-mères à la retraite aident l'emploi et la carrière des femmes jeunes.

Il reste qu'une minorité des assurés redoute néanmoins la retraite. Il s'agit de personnes actives de 60 ans et plus, pour la plupart vivant seules, très investies dans leur vie professionnelles et pour lesquelles la valeur travail est primordiale.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

GROUPE D'ETUDES PARLEMENTAIRE
SUR LA LONGEVITE

La baisse des revenus consécutive au passage à la retraite engendre une crainte de changements dans les modes de consommation.

La santé

La question de santé dans la décision de liquidation de la retraite joue de façon paradoxale. Les assurés confrontés à des problèmes de santé sont poussés à cesser leur activité pour liquider leur retraite le plus tôt possible. L'argument relatif à la santé joue également auprès des personnes en bonne santé qui souhaitent en profiter et avoir une retraite active.

II Les inquiétudes quant à l'avenir des retraites

Les réformes à venir du système des retraites alimentent l'inquiétude de la plupart des assurés. Les craintes portent sur la disparition des retraites anticipées et sur une augmentation de la durée d'assurance pour obtenir le taux plein. A plus long terme, c'est la crainte de la disparition du système de retraite qui est évoquée.

Une enquête IPSOS menée en 2008 pour l'Observatoire des retraites auprès d'un échantillon représentatif de 512 salariés de plus de 45 ans traduit l'inquiétude des actifs pour leur retraite, en particulier quant au maintien de leur niveau de vie.

27 % des personnes interrogées se disent très inquiètes ; 10% font confiance au système actuel pour financer leur retraite ; 59% ont entamé une démarche d'épargne en vue de la retraite.

Les mesures d'incitation à la poursuite d'activité (surcote, cumul emploi-retraite, retraite progressive..) prises par le gouvernement en 2003 n'ont eu jusqu'à présent qu'un effet limité. La surcote permet aux assurés de majorer leur pension sous condition de prolongation d'activité après 60 ans et au-delà de la durée d'assurance requise pour l'obtention du taux plein. En 2007, 55 600 nouveaux retraités ont bénéficié de la surcote soit 7,2 % de l'ensemble du flux de droit direct de l'année. Le montant moyen mensuel de la surcote s'établit à 35,7 euros pour une durée moyenne de 6 trimestres supplémentaires.

En conclusion, le choix du départ répond à une combinaison de facteurs. L'étude confirme la tendance à prendre sa retraite au plus tôt compte tenu de la détérioration des conditions de travail, à laquelle s'ajoutent des inquiétudes quant à l'avenir des retraites. Les avantages que les assurés pourraient retirer d'une prolongation d'activité ont peu de poids face à la tendance lourde du départ le plus tôt possible. L'ensemble des motivations est soutenu par une appréhension financière omniprésente orientant très largement le choix des assurés qui optent pour le départ à la retraite le plus rentable.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

GROUPE D'ETUDES PARLEMENTAIRE
SUR LA LONGEVITE

ECHANGES AVEC LES PARLEMENTAIRES ET PERSONNES INVITEES

La communication de Madame Attias-Donfut a donné lieu à un débat auquel ont participé Madame Hoffman- Rispal, Madame Vautrin, Monsieur Colombier, Madame Forette ainsi que plusieurs autres personnes invitées.

Les principales questions ont porté sur l'absence d'effet probant des mesures d'incitation à la prolongation d'activité, les difficultés d'ordre culturel que pose l'emploi des seniors, l'absence d'informations positives en matière de retraite.

La société tout entière doit changer d'attitude face au vieillissement. Dans les entreprises, quelle que soit leur taille, les seniors doivent trouver leur place, bénéficier des formations, pouvoir travailler à temps partiel, exercer des fonctions de tuteur des plus jeunes. La difficulté est la mise en œuvre de ces solutions qui ne peuvent pas passer par des politiques de sanction mais par des politiques d'incitation. Les comportements générés par la situation de chômage et la politique de partage du travail qu'a connue la France depuis une trentaine d'années ne peuvent évoluer que lentement et en fonction des nécessités économiques.

CALENDRIER

La prochaine réunion du groupe d'études aura lieu :

Mardi 7 octobre 2008 à 17 H 15
Salle n° 1, 3 rue Aristide Briand.

Les prochaines réunions du groupe auront lieu de 17H15 à 18 H 45 les mardis suivants :
4 novembre, 2 décembre 2008.